

Ministère de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

**Arrêté du**

**portant désignation des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les  
diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre  
de psychologue.**

**La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

- VU le code de l'éducation ;
- VU l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social ;
- VU le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- VU le décret n° 90-259 du 22 mars 1990 relatif aux personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 1990 modifié par l'arrêté du 8 janvier 2001 et par l'arrêté du 14 avril 2005 fixant la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

- 1 Conformément à l'article 1 – alinéa 2 de l'arrêté du 26 décembre 1990 modifié susvisé, sont nommés membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue, pour une durée de six ans, renouvelable une fois :

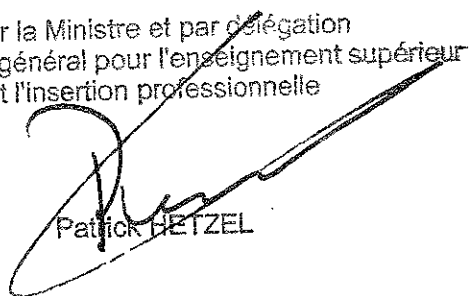
- en qualité d'enseignants – chercheurs :
  - Mme BONTHOUX (Françoise), professeur à l'université Grenoble II,
  - Mme BRECHON (Geneviève), maître de conférences à l'université de Tours,
  - M. CLAUDON (Philippe), maître de conférences à l'université Nancy II,
  - M. FONTAINE (Roger), professeur à l'université de Tours,
  - M. GILLES (Pierre-Yves), professeur à l'université Aix-Marseille I,
  - M. GUERRIEN (Alain), professeur à l'université Lille III,
  - Mme LAGABRIELLE (Christine), maître de conférences à l'université Bordeaux II,
  - Mme LECONTE-LAMBERT (Claire), professeur à l'Université Lille III,
  - Mme PEREIRA-DA SILVA (Maria), maître de conférences à l'université Paris V,
  - Mme ROGÉ (Bernadette), professeur à l'université Toulouse II,
  - M. SCHNEIDER (Benoit), professeur à l'université Nancy II,
  - M. VILETTE (Bruno), professeur à l'Université Lille III.
  
- En qualité de représentants des organisations professionnelles :
  - M. CAMUS (Jean), fédération française des psychologues et de psychologie,
  - M. GINEL (André), fédération française des psychologues et de psychologie,
  - Mme JUTARD (Marie-Agnès), confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres,
  - M. LECOINTRE (Jean-Marie), syndicat national des psychologues,
  - Mme MANUEL (Christine), syndicat national des psychologues,
  - Mme SAGET (Martine), confédération générale du travail.

## Article 2

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **19 MAI 2011**

Pour la Ministre et par déléation  
Le Directeur général pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle



Patrick HETZEL